



FICHE ACTION 4 – AMACOD **(Antenne Municipale et Associative de lutte Contre les Discriminations)**

Domaine : Lutte contre les discriminations

Nom de l'action : AMACOD

En 2009, la Ville de Dijon a proposé la mise en place d'une commission extra-municipale de lutte contre les discriminations.

Cette instance politique réunit alors des élus de la majorité et de l'opposition, des personnalités qualifiées sur différentes thématiques et des associations locales. Très vite, il est question de créer une antenne d'accueil, qui permettrait à tous les dijonnais(e)s s'estimant victimes de discriminations de pouvoir être écouté(e)s et orienté(e)s.

Pour garantir la meilleure objectivité possible, il a été proposé de confier la gestion de ce lieu à la Ligue de l'enseignement, qui avait déjà un ancrage territorial autour de la lutte contre les discriminations ; en effet, depuis 2004, la Ligue coordonne la plateforme associative de lutte contre les discriminations, regroupant différentes associations (la LICRA, la CIMADE, le MRAP, SOS racisme...). Cela a permis de faciliter la mise en place des différentes procédures d'accompagnement.

Objectifs de l'action :

- accueillir et accompagner les personnes qui s'estiment victimes de discriminations (fondées sur l'âge, le sexe, l'origine ...) dans tous les domaines (accès aux services publics, à l'emploi, au logement, à l'éducation, aux loisirs, à la culture ...),
- offrir à ces personnes des garanties d'impartialité, de confidentialité, de réactivité et d'expertise nécessaires à la bonne gestion des réclamations,
- proposer un accompagnement de proximité,
- permettre aux personnes qui s'estiment victimes de discriminations, de sortir de l'isolement, de restaurer la dignité, de reprendre confiance en elles et d'engager la réparation du préjudice subi,
- développer la connaissance locale des phénomènes de discriminations.

Moyens de l'action :

Moyens humains : deux chargé(e)s de mission qualifiées

Moyens matériels et logistiques :

- portail téléphonique OnDijon pour le lieu d'accueil de l'AMACOD et numéro de téléphone pour la cellule d'écoute

- 3 lieux d'accueil permanents : local dédié (2 rue Claude Bernard à Dijon), siège de la Ligue de l'Enseignement (10 rue Camille Flammarion à Dijon), espace André Gervais le jeudi matin.

Espace André Gervais (Maison de la Tranquillité publique), mis à disposition de la Ligue par la Ville pour une permanence hebdomadaire (une demi-journée) dans le quartier de la Fontaine d'Ouche (boulevard Gaston Bachelard, à l'angle de la rue Maurice Maréchal). Cette permanence se veut être un premier temps de rencontre, qui peut déboucher, le cas échéant, sur un rendez-vous dans les locaux de l'AMACOD.

- moyens mis à disposition de la Ligue par la Ville : un bureau et une chaise de bureau, une table et quatre chaises, une armoire, une documentation sur le thème des discriminations.

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) : Ville de Dijon, autofinancement

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...)

I. Lieu d'accueil de l'AMACOD

Description de l'action :

La commission extra-municipale de lutte contre les discriminations, composée d'élus du Conseil Municipal, d'associations dijonnaises, de juristes, de personnalités institutionnelles, a été créée pour débattre et faire des propositions d'actions dans le champ de la lutte contre les discriminations, dans les domaines tels que l'accès aux services publics, à l'emploi, au logement, à l'éducation, aux loisirs, à la culture...

Depuis début juin 2009, un lieu d'accueil a été mis en place afin d'écouter et d'aider les personnes qui s'estiment victimes de discriminations.

La Ligue de l'Enseignement assure la gestion de ce lieu d'accueil.

Ses missions, dans ce cadre, sont les suivantes :

1) Accueillir et accompagner

- accueillir et accompagner les personnes qui s'estiment victimes de discriminations
- informer les personnes victimes de discriminations sur leurs droits
- diriger les personnes reçues vers des avocats ou vers des associations compétentes
- saisir le Défenseur des Droits
- recourir à une médiation si les parties y consentent
- aider les victimes à faire appel aux juridictions pénales et civiles

2) Prévenir

- par des actions éducatives en direction des jeunes et des adultes, en s'appuyant sur le Centre de Ressources Egalité-Diversité
- par l'information du grand public en participant à diverses manifestations
- par des actions de formation
- par des actions régulières de sensibilisation, des ateliers hors établissements scolaires
- par une campagne de communication pour informer les dijonnaises et les dijonnais
- par des actions de sensibilisation auprès des relais sociaux, des partenaires, des acteurs de terrain, des entreprises, des intermédiaires de l'emploi du bassin dijonnais

3) Soutenir les victimes de discriminations

Par un accompagnement individuel en lien avec les associations dijonnaises, la plateforme de lutte contre les discriminations, les avocats, les institutions, les personnes ressources.

4) Participer activement aux projets initiés par les membres de la Commission Extra-Municipale de lutte contre les discriminations.

Dates ou périodes de l'action : toute l'année

Lieu(x) de déroulement de l'action :

Le premier contact avec l'AMACOD se fait via le portail téléphonique OnDijon et son numéro vert 0 800 21 3000. Un rendez-vous est ensuite proposé sous 48 heures.

Lieux d'accueil physique :

- lieu d'accueil situé 2 rue Claude Bernard (quartier Montchapet),
- siège de la Ligue de l'Enseignement, 10 rue Camille Flammarion (quartier des Grésilles),
- Espace André Gervais, boulevard Gaston Bachelard, à l'angle de la rue Maurice Maréchal (quartier de la Fontaine d'Ouche).

II. Cellule d'écoute de l'AMACOD

Description de l'action :

Au 1er janvier 2017, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon Métropole, ont souhaité engager un processus de certification pour l'obtention du double Label Diversité-Egalité professionnelle femmes-hommes. Lors de sa séance du 25 septembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de signer une charte de partenariat avec l'AMACOD.

Le 30 mars 2018, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon Métropole ont obtenu le label Diversité récompensant leur engagement conjoint en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité au sein de leurs services.

Le 1^{er} juin 2018, c'est le label Egalité professionnelle femmes-hommes qui a été attribué aux trois collectivités.

Dans le cadre des politiques Diversité et Egalité professionnelle femmes-hommes engagées depuis plusieurs années, et dans la continuité des actions de prévention des discriminations, la Ville de Dijon, le CCAS de Dijon et Dijon métropole ont souhaité organiser un système de traitement des réclamations liées à la discrimination, via une cellule d'écoute.

Cette cellule d'écoute permet de traiter les situations de discrimination, signalées par les victimes ou par des témoins, par voie de recours non contentieuse.

Le dispositif s'adresse aux agents de la Ville de Dijon, du CCAS de Dijon, de Dijon Métropole, titulaires ou non titulaires, anciens agents ou candidats au recrutement.

La Ligue de l'Enseignement assure la gestion de la cellule d'écoute.

Ses missions, dans ce cadre, sont le traitement effectif des alertes et l'instruction des dossiers.

Le traitement des alertes et l'instruction des dossiers consiste à :

- 1) Accueillir, écouter, informer et conseiller
- 2) Répondre aux questions
- 3) Recevoir et qualifier les réclamations
- 4) Analyser la situation et poser un diagnostic sur des situations présentées comme discriminatoires
- 5) Accompagner les personnes qui s'estiment victimes de discriminations
- 6) Diriger les personnes vers les bons interlocuteurs en fonction de la situation

Les membres du comité de pilotage des Labels Diversité et Égalité professionnelle femmes-hommes sont garants de la bonne gestion du système, de son évaluation et de son éventuel réajustement.

Dates ou périodes de l'action : toute l'année

Lieu(x) de déroulement de l'action :

Le premier contact avec l'AMACOD se fait via le numéro de téléphone 03.80.30.68.23

Lieux d'accueil physique :

- lieu d'accueil situé 2 rue Claude Bernard (quartier Montchapet),
- siège de la Ligue de l'Enseignement, 10 rue Camille Flammarion (quartier des Grésilles),
- site d'évolution de l'agent.

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Lieu d'accueil de l'AMACOD : toute personne travaillant et / ou habitant à Dijon, qui s'estime victime de discrimination

Cellule d'écoute de l'AMACOD : tout agent de la Ville de Dijon, du CCAS de Dijon, de Dijon Métropole, titulaire ou non titulaire, ancien agent ou candidat au recrutement, qui s'estime victime de discrimination

Tarifs pratiqués :

Gratuité

Partenaires :

- Ville de Dijon (Direction des Ressources Humaines)
- Commission extra-municipale de lutte contre les discriminations
- Avocats
- Associations compétentes dans le domaine de la lutte contre les discriminations (LICRA, Maison des Potes, CIMADE, SOS Racisme)
- Défenseur des Droits
- Relais sociaux, partenaires, acteurs de terrain, entreprises, intermédiaires de l'emploi du bassin dijonnais...

Critères d'évaluation :

Pour le lieu d'accueil et la cellule d'écoute et en distinguant les deux dispositifs :

- Nombre de personnes accueillies / accompagnées
- Profils de ces personnes : sexe, âge, origine géographique, niveau d'instruction
- Types de discriminations dénoncées
- Nombre de discriminations non avérées et nombre de discriminations avérées
- Suivi des dossiers lorsque la discrimination est avérée (orientations vers les partenaires, médiations, saisine des juridictions compétentes...)
- Nombre et types d'actions de prévention, information, sensibilisation, formation réalisées
- Nombre et types de bénéficiaires de ces actions
- Nombre et types de partenaires mobilisés

- Nombre et types de participation aux projets initiés par les membres de la Commission Extra-Municipale de lutte contre les discriminations

Budget prévisionnel annuel de l'action : 51 500 € pour 2025, 52 500 € pour 2026 et 53 500 € pour 2027

Participation financière de la Ville : 40 500 € pour 2025, 40 500 € pour 2026 et 40 500 € pour 2027